



**Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins**  
**Du 12 décembre 2023**

Sous la présidence de M. Claude Devalte, le Conseil Communal de Bursins a :

**1. Accepté le préavis municipal 08/2023**

Budget 2024

**Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.**

Le Président



Claude Devalte



La Secrétaire



Alexandra Wainwright

Bursins, le 12 décembre 2023